

Allocation de formation (AFO)



Recruter un·e apprenti·e au bénéfice de l'AFO

Une solution concrète pour un investissement durable

La Confédération et le canton* financent une allocation de formation à votre apprenti·e afin de lui assurer une meilleure situation financière durant sa formation.

*Pour recevoir le complément cantonal, il faut résider à Genève.

Avantages

- Investissez dans la relève:**
Formez des talents et assurez l'avenir de votre entreprise.
- Renforcez votre marque employeur :**
Valorisez votre engagement en faveur de l'apprentissage.
- Capitalisez sur l'expérience des candidat·e·s :**
Bénéficiez de l'expérience professionnelle préalable des apprenti·e·s.

Qui peut bénéficier de l'AFO?

La personne candidate doit remplir ces critères :

- Être inscrite à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et bénéficier d'un délai-cadre indemnisé
- Être âgée de plus de 30 ans (dès 25 ans sur dérogation)
- Ne pas avoir de formation professionnelle reconnue
- Avoir les prérequis en français, mathématiques et capacités d'apprentissage



Comment ça fonctionne ?

- 1 **Annoncez** vos places d'apprentissage à l'OCE via email : oce.de.ago@etat.ge.ch
- 2 **Signez** un contrat d'apprentissage avec un-e candidat-e éligible à l'AFO
- 3 **Avancez** le salaire mensuel brut de 4'300 francs moins les charges sociales
- 4 **Transmettez** chaque mois à la caisse de chômage et à l'OCE le décompte salaire du mois
- 5 **Recevez** le remboursement des aides sous 10 jours, après soumission du document

Détails du remboursement

- 3'500 francs moins le salaire d'apprentissage* (AFO)
- 800 francs (complément cantonal, si l'apprenti-e est domicilié-e à Genève)
- Charges sociales patronales, selon le tableau détaillé ci-dessous

* Le salaire d'apprentissage correspond généralement au tarif de la dernière année d'apprentissage, sauf si l'apprenti-e est sans expérience dans le domaine.

Remboursé par :

	Caisse de chômage (sur 3'500 francs)	Caisse de chômage (sur 3'500 francs moins le salaire d'apprentissage)	Office cantonal de l'emploi (sur 800 francs)
AVS/AI/APG		●	●
Assurance-chômage		●	●
LAA	●		●
AANP		●	●
LPP	●		●
APG maladie		●	●
Assurance maternité		●	●

Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE)

Office cantonal de l'emploi (OCE)

Rue des Gares 16 · 1201 Genève

+41 22 546 37 50 · afo@etat.ge.ch

www.ge.ch/c/af0-employeur